

SUBVENTIONS COMMUNALES SUBSIDES ECOLOGIQUES

		Pourcentage de l'aide financière accordée par l'Etat	Pourcentage des coûts	Montant max. de l'aide communale pour une maison	Montant max. de l'aide communale pour un logement faisant partie d'un immeuble collectif	Max. immeuble collectif	Condition(s) d'attribution
1.	Assainissement énergétique durable (max. 4000 € par immeuble unifamiliale et 5000 € immeuble collectif)						
1.1.	Mur extérieur (isolé du côté extérieur)	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
1.2.	Mur extérieur (isolé du côté intérieur ou côté intérieur combinée avec une isolation du côté extérieur)	25%		850,00 €	250,00 €	1.000,00 €	
1.3.	Toiture inclinée ou plate	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	
1.4.	Mur contre le sol ou zone non chauffée	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	
1.5.	Dalle supérieure contre zone non chauffée	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	
1.6.	Dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	
1.7.	Fenêtres et portes-fenêtres	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	
1.8.	Bonus écologique	25%		350,00 €		500,00 €	
2.	Installations techniques valorisant les sources d'énergies renouvelables (tous les 15 ans)						
2.1.	Installations solaires photovoltaïques	10%		1.500,00 €		1.500,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
2.2.	Installations solaires thermiques	20%		500,00 €		500,00 €	

2.3.	■ Installations solaires thermiques avec appoint chauffage	20%		800,00 €		800,00 €	
2.4.	■ Pompes à chaleur air-eau, bonus de remplacement et bonus pour élimination du réservoir à mazout	5%		500,00 €	125,00 €	500,00 €	
2.5.	■ Pompes à chaleur géothermique, bonus de remplacement et bonus pour élimination du réservoir à mazout	5%		500,00 €	125,00 €	500,00 €	
2.6.	■ Granulé et plaquettes de bois, bonus de remplacement et bonus pour élimination du réservoir à mazout	5%		500,00 €	125,00 €	500,00 €	
2.7.	■ Bûche de bois, bonus de remplacement et bonus pour élimination du réservoir à mazout	10%		400,00 €			
3.	Conseil en énergie avec vérifications offres et vérification chantier	15%		300,00 €	75,00 €	300,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre, facture acquittée
4.	Ecologie						
4.1.	■ Eau de pluie jardin + WC	25%		250,00 €	125,00 €	500,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre, facture acquittée
5.	Mobilité						
5.1.	■ Achat d'un nouveau vélo électrique adulte équipé conformément au code de la route	20%		100,00 €			
5.2.	■ Achat d'un nouveau vélo adulte sans assistance équipé conformément au code de la route	10%		50,00 €			Facture acquittée, avec preuve conc. conformité au code de la route
5.3.	■ Installation d'une borne de charge pour véhicules électriques	10%		150,00 €			Facture acquittée